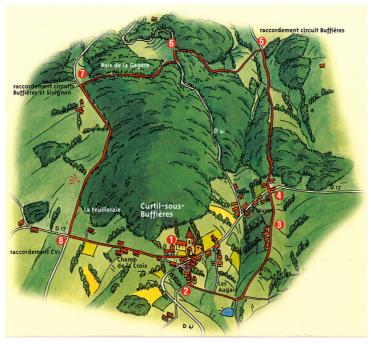


# Curtil



# Sous Buffières 2010



http://curtilsousbuff.canalblog.com

## Mot du maire



14 juillet 2009

La vie municipale d'une commune rurale atteignant à peine 80 habitants permanents, confinée dans une ruralité bucolique, semble, à priori, éloignée des turbulences médiatisées comme la réforme des collectivités territoriales ou celle de la taxe professionnelle, voire même de la crise mondiale. Cependant les difficultés ne nous épargnent pas pour autant.

Tout d'abord, la vie municipale 2009 commence avec la démission d'un deuxième conseiller municipal suite à un départ pour une autre région. Notre conseil se trouve réduit à 7 membres sur 9 imposés par la loi.

Pour le repas du CCAS offert aux personnes de plus de 65 ans, en 2009 le nombre de convives présentes a chuté de 17 (*en 2008*) à 10 (*en 2009*), où est la différence ? Hospitalisations et décès.

Le Club Saint Genest créé depuis plusieurs décennies dans l'esprit de la Fédération des Aînés Ruraux, qui avait pour mission de rassembler régulièrement les habitants n'ayant plus d'obligations professionnelles, doit abdiquer début 2010 faute de participants, alors que cette association communale respirait la santé il y a encore quelques années, le déclin a été rapide et inexorable.

Concernant le budget communal, 2009 fut probablement la première année, depuis fort longtemps, où la commune a dû faire face à des travaux d'investissement nécessaires au maintien du patrimoine collectif sans subvention. Les principales dépenses payées en 2009 furent le goudronnage de chemins communaux et le reliquat de l'enfouissement des lignes au « Village », la part subventionnée étant versée, comme convenu initialement, au syndicat d'électrification, désormais propriétaire des installations (SYSDEL).

A partir de 2009 les travaux que Curtil doit réaliser ne répondent plus aux critères d'éligibilité des aides de l'Etat (DGE) comme du Conseil Général. Les travaux de voierie exécutés en 2009, la rénovation des logements communaux à réaliser en 2010 et la fin de l'enfouissement des lignes « Aux Jandots » pour une traversée de bourg homogène à prévoir en 2011 (moins la part syndicale) reposent entièrement sur un financement communal.

Les choix de l'Etat comme ceux du Conseil Général peuvent se concevoir, d'une certaine façon, car chaque habitant de Curtil bénéficie ou bénéficiera indirectement des orientations de ces collectivités (investissements collectifs nationaux, dépenses sociales, sécurité, etc...). Cependant la capacité d'endettement d'une très petite commune rurale ayant de faibles revenus directs nets est naturellement très restreinte, les investissements devront donc être excessivement maîtrisés sur les budgets à venir afin de rester dans une cohérence de fiscalité locale.

Enfin pour couronner le tout, on nous annonce courant 2009 que dans les années à venir la RCEA pourrait être remplacée par une autoroute à péage, si ce projet se concrétise une circulation de substitution reprendrait l'ancienne route nationale, aujourd'hui D17 traversant la commune et maintenant inadaptée pour un tel mouvement.

Si cette succession de fatalités a déjà connu des précédents similaires qui furent dépassés, aujourd'hui ces évènements sont à prendre en compte au regard d'un mouvement plus vaste qui va nous conduire à une nouvelle réflexion sur la gestion communale.

Cette situation ne se résume pas à une mauvaise période à supporter ; nous sommes dans un contexte où aucun retour en arrière n'est possible, il faut inventer du nouveau. Par voie de conséquence, une commune comme la nôtre devra s'appuyer sur ce qui fonctionne bien et l'amplifier, notamment le comportement extra communal que nous possédons déjà.

Si notre démocratie municipale tend vers la réduction d'effectifs, il n'en demeure pas moins qu'une vitalité représentative de notre commune est très présente dans les instances intercommunales et syndicales. Rares sont les réunions où la chaise de Curtil est inoccupée. Notre conseil municipal met un point d'honneur à participer et contribuer au bon fonctionnement de l'ensemble des différentes institutions intercommunales auxquelles nous appartenons. Si parfois il n'y a aucun intérêt concret, à priori, pour la commune à siéger tard le soir dans une réunion, la conviction de la mutualisation des idées et des moyens est suffisante pour justifier une telle présence.

A l'occasion des festivités de Cluny 2010, la municipalité s'est engagée en soutenant financièrement l'association « Curtil Fêtes et Loisirs » pour représenter la commune au sein de cet élan, afin de participer activement au Comité de la Porte du Merle avec nos voisins et organiser en 2010 au moins une activité festive sur la commune dans ce cadre, notamment la randonnée pédestre du 1<sup>er</sup> mai.

Outre le plaisir de la fête, notre commune cautionne cette manifestation territoriale du clunisois avec le projet, au-delà si possible, de perpétuer une forme de dynamisme intercommunal qui pourrait peut être, à un degré supérieur, maintenir ou développer des liens sociaux qui ne peuvent survivre au niveau communal. De nouveaux comportements collectifs en découleront : mutualisation de salles, covoiturage, etc...

Dans le même ordre d'idée, depuis 2008 la mairie met gracieusement à disposition de la Communauté de Communes l'ancienne salle d'école pour le déroulement, deux fois par mois, d'une activité d'accès à internet par cyber itinérant pour les habitants des communes de notre secteur. Cette animation intergénérationnelle se prolongera en 2010, que chacun informe son entourage.

Le RPI (*Regroupement Pédagogique Intercommunal*) est une instance sur laquelle nous déchargeons notre obligation scolaire communale depuis 30 ans et dont le très bon fonctionnement repose sur l'entière bonne entente des municipalités concernées sans autre forme de réglementation que le bon usage et la responsabilité du moment de chacun. Avec les communes du RPI, sur l'année scolaire en cours nous rédigeons une convention qui mettra en forme des notions de solidarité intercommunale et de partage raisonné des charges scolaires au-delà des simples modalités d'accueil des élèves.

Comme les aides financières traditionnelles seront réduites, voire inexistantes, il faudra trouver d'autres soutiens pour amortir les investissements afin que les biens communaux ne se dégradent pas (chemins, bâtiments, cimetière, etc..). La décennie qui s'ouvre va nous obliger à rechercher une convergence entre le renforcement des coopérations intercommunales déjà en place et l'expression d'une autonomie communale.

Pour 2010, j'adresse tout d'abord mes vœux aux conseillers municipaux que je remercie pour leur engagement personnel et à toutes les personnes qui oeuvrent gracieusement pour l'intérêt de la commune.

Au nom de la municipalité je souhaite aux habitants permanents et à ceux en résidence secondaire une bonne et heureuse année.

Que 2010 apporte à tous réussite et satisfaction dans la réalisation de vos projets.

Bernard Durupt

# Vie municipale

#### RCEA



#### RCEA

Le conseil municipal de Curtil à l'unanimité à pris position contre le projet de remplacement de l'actuelle RCEA par une autoroute à péage, exprimant ainsi son inquiétude de revoir dans la traversée du bourg, sur l'actuelle D17 une circulation de substitution à l'autoroute alors que la RCEA a été créé, naguère, pour réduire justement la circulation sur cet axe

## Travaux dans les logements et bâtiments communaux

Profitant du départ des locataires courant de l'année 2009, le conseil municipal a décidé d'utiliser cette période de vacance locative pour réaliser des travaux de réhabilitation en redistribuant de façon plus harmonieuse les surfaces des deux logements et en renforçant l'isolation thermique du logement sud. Un des greniers sera divisé en deux afin que chaque partie soit louée avec un appartement, le second grenier sera réservé à la mairie.

Chaque logement d'une surface d'environ 50 m² comportera outre les sanitaires, une cuisine, un séjour et deux chambres à coucher. Les locations seront disponibles à partir du printemps 2010.

Comme chaque année des travaux de voierie ont été indispensables. Une importante opération de réfection a eu lieu sur le chemin communal desservant le hameau «En Haut », reprise des fossés et surtout goudronnage de l'ensemble du chemin.



Profitant le l'opportunité des travaux dans le bâtiment communal, la municipalité a fait démonter le garage construit en briques sous le préau dans les années 50 au « format du véhicule de l'instituteur » de l'époque. Ayant retrouvé sa surface d'origine cet emplacement pourra être utilisé à des fins festives ou pour des représentations de spectacles de plein air « abritées ».

#### **Budget de fonctionnement 2009 (extraits)**

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général			
(électricité, fournitures, assurances,			
entretien voirie, etc)	29 950	Impots et taxes	10 883
Charges de personnel	7 060	Dotations et	
Indemnités maire et adjoints	10 000	Fonds de compensation	32 014
Autres charges de gestion (*)	42 759	Revenus des immeubles	7 300
(Subventions diverses, RPI, etc)			

<sup>(\*) :</sup>Les autres charges comprennent en 2009 exceptionnellement le coût de l'enfouissement des lignes électrique et le nouvel éclairage public ; ces installations n'étant pas propriété de la commune mais du syndicat SYSDEL, les coûts doivent rester une charge de fonctionnement et non apparaître comme investissements communaux.

# **Scolarité**

# Dans la forêt aux p'tits loups avec les enfants de la maternelle du RPI

Vendredi 3 Avril 2009, les enfants de la maternelle se sont rendus à Courzieu. Dans la forêt aux p'tits loups, différents jeux leur ont été proposés sur le thème des loups

A pas de loup...



Cochons tire bouchons..





le loup de l'histoire

A la queue le loup...



Saute moutons..





Devient un vrai loup

Au travers des jeux sensoriels, les enfants identifient d'abord le loup par un jeu tactile puis s'identifient au loup dans son environnement (atelier vision, ouïe).







Enseignement maternel et primaire public :

RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) des communes de Buffières, Chiddes, Curtil, Donzy le National et Sivignon

Les écoles sont situées à Buffières et Sivignon : 03 85 59 61 78

Transport scolaire entre la commune et les écoles gratuit pour les familles, assuré par la Communauté de Communes du Clunisois.

# Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnées



Le plan départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnées (PDIPR) est définitivement terminé sur la commune, deux circuits intègrent parfaitement bien les chemins communaux. Le balisage jaune en place permet d'effectuer la randonnée dans un sens comme dans l'autre.

Au sud de la commune le circuit intitulé « **Par le bocage et les menhirs** » est d'environ 5,5 km, une variante est possible à mi parcours pour un retour par En Cogniaux. Ce circuit est raccordé aux circuits de La Chapelle du Mont de France et de Trivy.

Au nord de la commune le circuit intitulé « Le tour du Laurendon par les Bois » propose un itinéraire de 6,5 km avec jonction possible aux circuits de Buffières et de Sivignon. Ce circuit fait l'objet d'une randofiche imprimée disponible en mairie et dans les offices du tourisme.

# CCAS (centre communal d'action Sociale)

En raison des prises en charges sociales assurées par les institutions nationales ou départementales et différents organismes mutualistes ou de retraite, les secours et interventions ponctuelles sont excessivement rares pour une commune comme Curtil.

Afin de préserver une certaine unité parmi les « anciens » de la commune, le CCAS offre un repas annuel aux personnes âgées de plus de 65 ans de la commune ou ayant eu une activité sur la commune jusqu'à 65 ans. En 2009 sur 33 personnes recensées correspondant à ces critères et invitées seulement 10 ont pu venir au repas organisé le 31 octobres au restaurant « *Le Curtil* ».

# Curtil Fêtes & Loisirs



Départ d'un groupe de marcheurs

Randonnée pédestre des fours à pain

1<sup>er</sup> mai 2009



1<sup>er</sup> ravitaillement sur Trivy





Lavoir communal transformé en crèche *Noël 2009*Sur fond de construction de l'abbaye de Cluny

# **Projets 2010:**



L'association Curtil Fêtes & Loisirs envisage organiser la randonnée pédestre du 1<sup>er</sup> mai dans le cadre de Cluny 2010 en collaboration avec les communes de la Porte du Merle (*Bergesserin, Buffières, Château, Curtil & Sivignon*) où passeraient les circuits. Un repas sur réservation pourrait être servi aux marcheurs comme aux non marcheurs à cette occasion.



La Présidente de l'association, Lida Baas, remercie toutes les personnes qui apportent idées, outils, véhicules et donnent de leur temps pour que toutes ces manifestations soient réussies.

# Fête de l'été organisée par Curtil Fêtes et Loisirs



Les préparatifs, un travail d'équipe où la réflexion est toujours reine





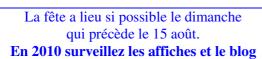
pour une fête réussie





avec la célèbre entrecôte que l'on vient déguster depuis les Pays Bas

et l'inoubliable nuit curtijotte...





# Curtil et Cluny 2010



Les communes de la porte du merle (*Bergesserin, Buffières, Château, Curtil & Sivignon*), à la couleur bleue, avec étendards et bannières partent à l'assaut de Cluny



Le 13 septembre 2009, lancement des festivités



Etendard fièrement porté par une curtijotte



manifestation dans nos campagnes ?!



Maillons de la chaîne humaine sur les anciens remparts de Cluny



Remise de la clef de la porte du merle

Retrouver les communes de la Porte du Merle sur internet :

http://clunisois.canalblog.com

### *Intercommunalité*

### **Informatique & internet**

La Communauté de Communes du Clunisois met à disposition **en salle communale de Curtil** <u>la permanence</u> <u>d'une animatrice qualifiée</u> pour organiser auprès des habitants de tous âges (*de 2 à 100 ans et plus....*) des communes de Bergesserin, Buffières, Curtil et Sivignon des séances d'initiation à internet,

2 samedis par mois de 9 h. 30 à 12 h



#### Relais Info du Clunisois

(infos sur les loisirs, les aides financières, la santé, les métiers, l'emploi.), basé dans les locaux de l'Espace-Cyber, place de l'Abbatiale à Cluny; tél. 03.85.59.25.36,

se tient à disposition des jeunes <a href="http://clubjeunesclunisois.over-blog.fr/">http://clubjeunesclunisois.over-blog.fr/</a>

### Déchetterie



de Cluny

Horaires d'ouverture			
	Hiver (octobre à mars)	<b>Eté</b> (avril à septembre)	
<b>Lundi</b> :			
Matin	10 h. à 12 h.	10 h. à 12 h.	
Après-midi	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.	
<b>Mercredi</b> :			
Matin	9 h. à 12 h.	8 h. à 12 h.	
Après-midi	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.	
<b>Vendredi</b> :			
Après-midi	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.	
Samedi:			
Matin	9 h. à 12 h.	8 h. à 12 h.	
Après-midi	14 h. à 17 h.	14 h. à 18 h.	

### Communiqué du SYSDEL

## AEROTHERMIE - GEOTHERMIE - POMPES A CHALEUR...

De nouvelles technologies en matière de chauffage sont disponibles sur le marché. Il faut être attentif quant à leur utilisation, car elles sont trop souvent dépourvues de système progressif d'augmentation de puissance et sont uniquement raccordables en monophasé pour des raisons de coût de commercialisation.

Nous devons être très vigilent sur cette initiative trop souvent banalisée et qui entraîne beaucoup de désagrément pour l'acquéreur. Ces appareils, utilisés dans des conditions optimum, peuvent être source de gain pour l'usager, mais avant de mettre ces installations en place, surtout dans le cadre de transformation de l'habitat où il n'est pas obligatoire d'avoir un permis de construire ou une déclaration de travaux, il est indispensable d'en informer la mairie pour connaître les paramètres du réseau à proximité de la construction concernée et connaître les possibilités par rapport à l'initiative envisagée.

Les services techniques du SYDESL pourront vous apporter ces informations en partenariat avec votre mairie.

# Associations intervenantes sur la commune auprès des personnes dépendantes

## Association de Coordination Gérontologique du Clunisois

L'Association de Coordination Gérontologique du Clunisois est un lieu d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation en faveur des personnes âgées de plus de 60 ans résidant sur les Communautés de Communes de Cluny, Matour, St Gengoux le National et Tramayes. Labellisée CLIC: Centre Local d'Informations et de Coordination, elle est désormais reconnue Guichet Unique. Son objectif est d'obtenir une prise en charge globale et adaptée et d'organiser des actions de prévention.

Les membres de l'association vous renseignent sur les services et aides financières existants : prestation aide ménagère, dossier APA, soins infirmiers, aménagement de l'habitat... L'équipe peut vous recevoir au bureau ou se rendre à votre domicile pour évaluer vos besoins et vous proposer des aides qui tenteront de répondre à vos difficultés. L'intervention est gratuite.

En 2009, le CLIC est intervenu auprès de 280 personnes de la Communauté de Communes du Clunisois; 208 d'entre elles ont été rencontrées à leur domicile. Notons que certaines situations sont complexes et ont entraîné de nombreuses démarches comme des entretiens téléphoniques, courriers, mails, réunions...

En 2010, des projets verront le jour sur le territoire : une information sur les « premiers secours », une initiation à l'outil informatique et une action en faveur des proches de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer sous forme de « Café Alzheimer ».

## N'hésitez pas à nous contacter :

A.C.G.C Résidence Bénétin 71250 CLUNY 03.85.59.30.60

#### **Permanences**

Du mardi au vendredi de 14 h à 17 heures F. RAVANEL : Secrétaire Le mercredi de 9h à 11h30 P. CORDIER, J. VALIAU : Coordinatrices

# Association d'Aide aux Personnes Agées du Clunisois

L'association offre aux personnes âgées ou momentanément à mobilité réduite un service à domicile auprès de la personne concernée ou une assistance ménagère ou familiale

Résidence Bénétin 71520 Cluny Relais assuré à Curtil par Madame Agnès Thomas

# Autres associations pouvant intervenir selon les situations

# Accueil de jour « les Avelines »

Pour éviter l'épuisement des proches et faciliter le maintien à domicile des personnes âgées. **Hôpital de Cluny - Tél. :** Infirmière Référente : 03 85 59 58 99 Cadre de Santé : 03 85 59 59 43

### Association ALZHEIMER 71 & maladies apparentées

68 bis, rue de Lyon 71000 Mâcon Tél. : 03.85.38.34.70 - alzheimer.71@wanadoo.fr **Mâcon** : jeudi de 14 h.30 à 16 h.30 au siège de l'association

Cluny : deuxième samedi du mois de 10 h. à 12h.local de la croix Rouge - 6 Petite rue de la Levée

#### ADMR – L'Association du Service à Domicile de Cluny

L'association propose des services d'aide aux personnes âgées pour leur permettre de rester à leur domicile : ménage, courses, téléassistance... Elle propose également une garde d'enfants à domicile.

En recherche de bénévoles contactez nous pour vous impliquer dans votre commune.

11 Av. Charles de Gaulle – 71250 Cluny – 03 85 35 19 67 – www.admr.org

# Club Saint Genest

En 2009 le club s'est réuni mensuellement autant de fois qu'il a pu. Deux sorties gastronomiques (à St Léger sous Bussières et à Trivy) furent les moments les plus importants de l'année.

Début 2010 le faible nombre de participants va conduire le club à ne plus fonctionner sous sa forme actuelle.

## Etat civil 2009



**Pixie Amalia Danielle MIGNOT –** Le Murot : 20 avril 2009 Fille de Pierre Mignot et de Chloé Theillaucher

#### Monsieur **Robert PROST** – Les Jandots:

11 janvier 2009 inhumé à Curtil

Monsieur Jean-Paul MAZILLE: Les Jandots :

3 juillet 2009 inhumé à Curtil

Madame Jadwiga Félicia MOWINSKI épouse GRALA – Les Essarts :

25 septembre 2009 inhumée à Sivignon

Madame Claudia REPIQUET (née à Curtil) décédée à Cluny

27 septembre 2009 non inhumée à Curtil

Madame Germaine BIDAUT (née à Curtil) décédée à Mâcon

29 septembre 2009 non inhumée à Curtil

Madame Colette JAFFRE épouse PROST- Les Jandots :

18 décembre 2009 inhumée à Curtil

## Mairie

## Sans vous déplacer, depuis chez vous sur internet :

Imprimés et tous renseignements d'urbanisme : <a href="http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr">http://www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr</a>

Demandes d'état-civil auprès de sa commune de naissance (si elle est référencée sur le site) :

WWW.actes-etat-civil.fr

#### Secrétariat de Mairie :

Mercredi de 9 h. à 12h. & Vendredi de 14 h. à 17 h. Tél./Fax : **03 85 50 26 66** - <u>commune.curtil@wanadoo.fr</u>

Secrétaire : Madame Véronique Kanelakis

Curtil depuis votre ordinateur : http://curtilsousbuff.canalblog.com

Blog mis à jour plusieurs fois par an



14 & 21 mars 2010 : Elections régionales

# Rappels règlementaires

## **NUISANCES SONORES**

Par arrêté préfectoral en date du 30 juin 2001 les nuisances sonores sont règlementées.

### Extrait de l'article 10 de l'arrêté:

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuse à gazon, motoculteur, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie, pompe d'arrosage,.... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants

Les jours ouvrables de 8 h. à 12 h. et de 14 h. à 19 h. Les samedis de 9 h. à 12 h. et de 15 h. à 19 h Les dimanches et fériés de 10 h. à 12 h.

L'ensemble de l'arrêté est consultable sur le site internet de la Préfecture de Saône et Loire www.pref71.fr

## TRAITEMENT DES DECHETS

### Ordures ménagères :

Collecte <u>tous les jeudis</u> aux points de regroupement sur la commune (merci de mettre les déchets en sacs et ne rien déposer hors des bacs).

Ne mettre dans ces récipients que des ordures ménagères

(ni verre, ni carton, ni métaux).

#### **Collecte sélective:**

Tri obligatoire au point d'apport volontaire (*sortie du bourg route de Mâcon*). Ne pas laisser de déchets hors des récipients.

#### **Déchets verts :**

Pelouse, feuilles mortes, branches d'élagage : Évacuation obligatoire à la déchetterie de Cluny ou traitement par composteurs individuels mis à disposition par le SIRTOM (pour commande et informations s'adresser au SIRTOM Vallée de la Grosne, tél.: 03 85 59 26 98 ou 03 85 50 59 89 50 sirtom71@wanadoo.fr

## **DEBARDAGE**

Pour une bonne conservation des chemins communaux, il est rappelé que le **débardage forestier est réglementé** sur l'ensemble du territoire communal par un arrêté municipal.

Avant toute opération de forestage il est nécessaire de se renseigner en mairie (Chaque propriétaire est tenu d'informer les exploitants et professionnels des dispositions communales applicables à ses parcelles)